



Championnats Régionaux

Grand-Est CS0 2025

Division PRO

-- Règlement --

Version rectifiée au 26/06/2025

Le Comité Régional d'Équitation du Grand-Est, en collaboration avec l'équipe Jump'Est, instaure cette année, des Championnats Régionaux « Grand-Est » de Saut d'Obstacles Individuels dans la division Pro. L'organisation de ces Championnats est confiée à Jump-Est - JUMP'EST NANCY ROSIERES.

DATE et LIEU :

Concours FFECOMPET n°202554006 programmé du 10 au 13.07.2025 à Rosières-aux-Salines.

1. GÉNÉRALITÉS

PRINCIPE et FORME : Les Championnats Régionaux Pro « Grand-Est » de Saut d'Obstacles Individuels se courent sur un concours unique dans les indices/niveaux suivants :

| | <i>Pro3</i> | <i>Pro2-1</i> |
|-------------------------|-------------|---------------|
| <i>Etape 1</i> | 1.20m | 1.35m |
| <i>Etape 2</i> | 1.25m | 1.40m |
| <i>Etape 3 (finale)</i> | 1.25m | 1.40m |

Le concours se déroule sous la forme d'un concours support dont l'intégralité des mesures liées à l'organisation est à la charge de la structure d'accueil. Cette dernière organise le concours, établit un programme d'épreuves, etc...

EPREUVES : Dans chacun des indices/niveaux ci-dessus, le Championnat sera constitué de 3 épreuves-étapes.

→ 1^{ère} épreuve-étape : une épreuve de Vitesse courue, pour chaque niveau, au Barème C.

→ 2^e épreuve-étape : une épreuve de type Grand Prix. Barème au choix de l'Organisateur.

Le type d'épreuve et le barème choisis par l'Organisateur seront, pour chaque épreuve, notés à l'avant-programme du concours sur FFECOMpet. Si l'Organisateur opte pour un Grand Prix en « 2 parties » (comme par exemple Barème A au chrono + Barrage au chrono OU Barrage Immédiat OU épreuve en 2 manches), seul le parcours initial du Grand Prix sera pris en compte pour le classement Championnat. Dans ce cas, le barrage ou la 2^e manche ne compterait que pour le classement indépendant de l'épreuve.

→ 3^e épreuve-étape : une épreuve de type Grand Prix ou Vitesse au Barème A. Barème précis au choix de l'Organisateur ; sur le même principe que la 2^e épreuve-étape.

Les épreuves supports des Championnats seront stipulées par l'Organisateur sur FFECOMpet.

2. QUALIFICATIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

-> Les cavaliers (licence Pro) pourront courir toutes les épreuves pour lesquelles ils sont qualifiés mais ils ne pourront prétendre concourir qu'à un seul niveau de Championnat. **Pour ce dernier, et si les conditions l'exigent, il y aura lieu d'adresser une déclaration de participation du COUPLE CHAMPIONNAT.**

- ➔ Un même cavalier qui monte plusieurs chevaux dans un même niveau = Déclaration du COUPLE CHAMPIONNAT OBLIGATOIRE.
- ➔ Un même cavalier qui monte dans plusieurs niveaux d'épreuves = Déclaration du COUPLE CHAMPIONNAT OBLIGATOIRE.

DECLARATION DU COUPLE CHAMPIONNAT : Par mail à contact@cregrandest.fr le lendemain de la clôture **avant 12h00** ou auprès du Président du Jury (ou de ses délégués), 30 min au moins avant le début de la 1^{ère} épreuve support. Si aucune déclaration n'est faite, le 1^{er} parcours du cavalier dans la 1^{ère} épreuve support à laquelle il participe pourra être retenu.

-> Pour prétendre figurer au classement d'un des niveaux des Championnats Régionaux, **le cavalier doit être titulaire d'une licence Pro prise au titre d'un établissement situé dans le Grand-Est**, en cours de validité au moment des épreuves (cf. Art 6.1.A du Règlement Général FFE).

-> Les cavaliers ayant une domiciliation sportive enregistrée à la FFE (le jour de la clôture des engagements) dans le Grand-Est mais titulaires d'une licence dans un établissement extérieur au Grand-Est pourront participer au classement Championnat sans pouvoir prétendre à la totalité des récompenses (inclus : médaille, plaque, flot le cas échéant ; exclus : lots et ou/prime du classement Championnat prévus par le CRE).

-> Les cavaliers hors région Grand-Est pourront participer à toutes les épreuves du concours pour lesquelles ils sont qualifiés mais ils ne seront pas pris en compte pour le classement Championnat. Se référer au programme FFECOMPET du concours.

-> **Le couple Championnat cavalier-cheval doit être engagé dans les 3 épreuves-étapes supports avant la clôture des engagements.** Un changement de cheval (avec maintien au classement Championnat) reste possible si celui-ci est effectué au même moment pour les 3 épreuves-étapes supports. Cette démarche doit intervenir auprès du Jury au moins 30 min avant le début de la 1^{ère} épreuve-étape support.

-> Les engagements terrain, invitations, limitations des épreuves sont à la discrétion de l'Organisateur et du Jury. Les engagés sur place (invitations ou engagements terrain) pourront participer au classement de l'épreuve support, mais pas au classement d'un des niveaux de Championnat (sauf cas exceptionnel).

-> Les autres mesures de qualification des équidés et des chevaux sont celles des règlements FFE. Les règlements FFE sont d'application pour les éléments non évoqués.

-> L'ordre de passage des concurrents en Etape 1 et 2 est celui publié sur FFECOMPET après clôture.

L'ordre de passage de l'Etape 3 (Finale) est :

- pour les couples-Championnats : l'ordre inverse du classement général Championnat provisoire (un listing sera édité).

- pour les couples hors Championnat : l'ordre est celui publié sur FFECompet après clôture.

Un couple Championnat qui ne passe pas dans l'ordre prévu sans autorisation officiellement donnée pourra être écarté du classement Championnat.

3. CALCUL ET ATTRIBUTION DES POINTS

Dans chacune des 3 épreuves composant son Championnat, chaque couple-Championnat se verra attribuer les points ci-après décrits en fonction des résultats des épreuves-étapes (calculs inspirés de ceux effectués aux Championnats de France).

◦ Pour l'épreuve Vitesse jugée au Barème C (1ère épreuve-étape Championnat) : le résultat obtenu par chaque concurrent est converti en points en multipliant par 0,50 le temps décompté en secondes et centièmes de secondes de chaque concurrent (le résultat est tronqué aux deux premières décimales). Le concurrent ayant obtenu, après cette conversion, le moins de points, recevra 0 point de pénalité, les autres concurrents étant crédités du nombre de pénalités représentant l'écart des points les séparant chacun du premier concurrent. Si un concurrent a été éliminé ou a abandonné : le temps du concurrent le plus pénalisé, majoré de 100 secondes, est multiplié par le coefficient ci-dessus pour la conversion en points de pénalités du résultat des concurrents éliminés ou ayant abandonné.

A noter que pour un même Championnat, en cas d'épreuve dédoublée, un nouveau classement sera établi regroupant ces deux épreuves dédoublées pour le calcul des points Championnat.

◦ Pour l'épreuve Grand Prix (2ème épreuve-étape) :

Rappel : En cas d'épreuve Grand Prix en 2 parties (épreuve à barrage ou en 2 manches), seul le parcours initial du GP compte pour le Championnat (à l'exclusion de tout barrage, 2^e manche, Super Dix ou autre...).

Les concurrents rentrent dans cette étape avec les points de pénalité générés par le Barème C. L'ordre de passage des concurrents est celui publié sur FFECompet. Dans cette étape, les cavaliers sont pénalisés à hauteur des points de pénalité [Obstacles + Temps] qu'ils marqueraient dans l'épreuve.

◦ Pour la Finale (3^e épreuve-étape) :

Seules les 12* meilleurs couples-Championnats (hors EL et AB) à l'issue des 1^{ères} et 2^e épreuves-étapes continueront à générer d'éventuels points de pénalités en Finale.

Rappel : En cas d'épreuve Grand Prix en 2 parties (épreuve à barrage ou en 2 manches), seul le parcours initial du GP compte pour le Championnat (à l'exclusion de tout barrage, 2^e manche, Super Dix ou autre...).

Les concurrents rentrent dans cette Finale avec les points de pénalité générés par la 1^{ère} et la 2^e épreuve-étape. Dans cette étape encore, les cavaliers sont pénalisés à hauteur des points de pénalité [Obstacles + Temps] qu'ils marqueraient dans l'épreuve. L'ordre de passage sera l'inverse de celui du classement général provisoire du Championnat obtenu après l'addition des points de pénalité des étapes 1 et 2.

* le seuil de 12 pourra être modifié selon les conditions de déroulement.

4. TITRES ET CLASSEMENTS

Pour prétendre figurer au classement d'un niveau de Championnat, la participation aux **parcours comptabilisés** pour ce niveau est obligatoire.

Classement final : Une addition des pénalités générées par les différentes étapes est réalisée. Le couple-Championnat ayant totalisé le score de pénalités le plus faible sera déclaré Champion ; et ainsi de suite pour les places suivantes. En cas d'égalité, le classement permanent FFE cavalier sera déterminant pour départager.

Pour chaque niveau, le classement final du Championnat récompensera, a minima, les 3 cavaliers ayant obtenu le minimum de points à l'issue des épreuves-étapes supports comptabilisées.

-> Les remises des prix s'effectueront en tenue conformément aux indications fournies. Un cavalier absent ou ne respectant pas ces indications pourra être privé de ses attributions.

Le CRE se réserve le droit de modifier ce présent règlement en cas de nécessité.

Le Président du Jury, l'Organisateur et le Comité Régional d'Équitation du Grand-Est sont responsables, chacun dans son domaine respectif, de l'application du présent règlement.

En cas de litige, seul le CRE Grand-Est est apte à juger en dernier ressort.